



N°2020- 08 -AMB-BF-LBV/CMD/PC

## NOTE CIRCULAIRE

Il est porté à la connaissance de la communauté burkinabè vivant au Gabon qu'en raison de la fermeture des frontières, la délivrance des Laissez-passer par l'Ambassade est temporairement suspendue.

L'Ambassade invite les membres de la communauté à suivre rigoureusement l'application des mesures préventives et les consignes d'hygiène édictées par les autorités gabonaises dans le cadre de la lutte contre le CORONAVIRUS.

Elle invite en outre la communauté à respecter scrupuleusement les mesures de confinement partiel décidées par les plus hautes autorités de la République Gabonaise.

L'Ambassade sait compter sur le civisme des membres de la communauté.

*Fait à Libreville, le 23 mars 2020*

**L'Ambassadeur**

**Saïdou ZONGO**

*Chevalier de l'Ordre National*